



Regularisation entrer en france avec une visa

Par **sadia66**, le **03/03/2013 à 19:05**

bonjour rnplus de dix ans de presance en france en 1999 avec une visa touriste apres j'ai fait une demande de carte de sejour suite a un demenagement j'ai perdu contacte avec mon avocat et depuis j'ai accumuler des preuve de presance en france ma question et de comment faire pour avoir des traces de ma demande faite a montpellier par mon avocat je ne retrouve pas mon avocat j'ai ni son nom ni prenom comment dois je faire rnmerci pour vous reponse

Par **AlexanderVas95**, le **04/03/2013 à 14:18**

Bonjour,rnContactez la préfecture, mais je ne pense pas qu'elle vous délivrera ces documents.

Par **daniella58**, le **04/03/2013 à 16:26**

contactez la prefecture...donc en realité vous n'êtes pas si experte que ça :-)

Par **AlexanderVas95**, le **05/03/2013 à 20:38**

franchement à part la préfecture qui garde tous les documents, je ne sais pas où vous pourriez les récupérer, sachant que vous aviez perdu votre avocat de but.

Bonjourrrnla résidence en France depuis 10 ans ne saurait être établie par une demande de titre de séjour.rnrnIl n'y a point de documents spécifiques pour justifier de sa présence mais certains ont une foi plus probante que d'autres... rn rnL'avis de taxe d'habitation est par exemple un document justifiant d'une année de résidence en France par exemple, le mieux étant de fournir des avis consécutifs. Les attestations d'hébergement accompagné de la copie de la carte d'identité de la personne l'ayant établie sont aussi pris en compte.rnrnLes contrats de travail accompagnés de quelques fiches de paie.rnrnLes témoignages de ressortissants français.rnrnBref sortez vos documents disponibles.rnLa régularisation sous le fondement d'une résidence en France depuis 10 ans est une des régularisations les plus difficile à obtenir du fait du nombre important de documents à fournir.rnrnRestant à votre disposition